



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

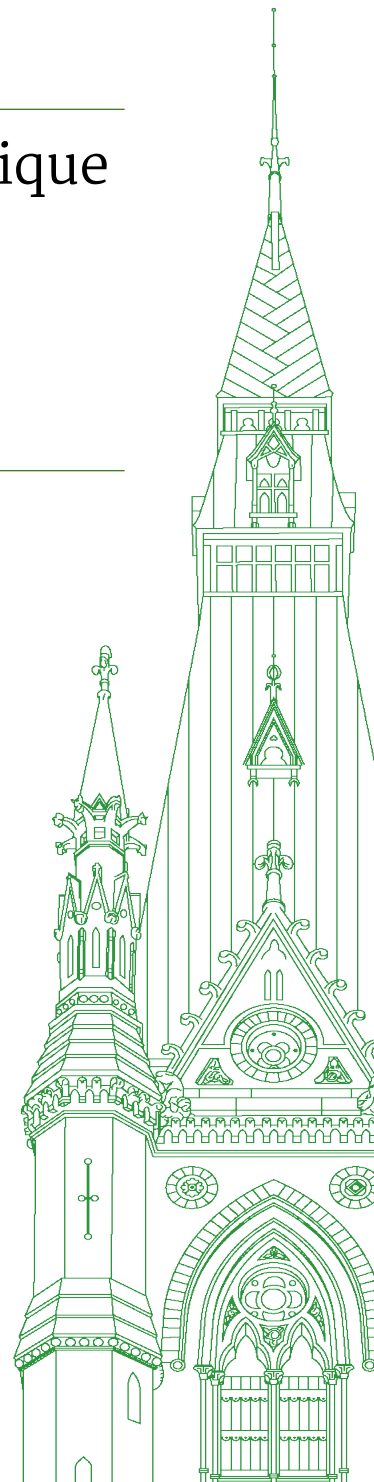
Comité permanent de la sécurité publique et nationale

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 024

Le jeudi 12 février 2026

Président : Jean-Yves Duclos



Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Le jeudi 12 février 2026

• (1630)

[Français]

Le président (L'hon. Jean-Yves Duclos (Québec-Centre, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bonjour à tous et à toutes.

Je vous remercie de participer à la 24^e réunion du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes.

Avant de donner la parole au témoin, j'aimerais régler une chose. Vous avez sans doute vu que le greffier a distribué le texte d'une motion qui est le résultat d'une entente entre les whips. Il y a d'ailleurs de nombreux autres comités qui ont déjà adopté une telle motion.

Est-ce que le Comité veut adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

Le président: Nous passons donc maintenant à notre étude sur l'objet de l'article 371, à la section 19, et des articles 380 à 385, à la section 21, du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Brian Sauvé, de la Fédération de la police nationale.

Monsieur Sauvé, je vous invite à faire votre allocution d'ouverture.

Brian Sauvé (président, Fédération de la police nationale): Merci, monsieur le président.

Je remercie les membres du Comité.

[Traduction]

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui au sujet du projet de loi C-15.

Comme on vient de vous le dire, je m'appelle Brian Sauvé. Je suis membre de la GRC. Je suis également président de la Fédération de la police nationale, qui est le syndicat représentant environ 20 000 membres de la GRC au Canada et à l'étranger.

J'aimerais commencer par exprimer mes plus sincères condoléances à tous ceux qui ont été touchés par les événements tragiques de Tumbler Ridge, en Colombie-Britannique. Je tiens également à saluer tous les membres de la Division E et de la Division K qui sont intervenus pour apporter leur soutien rapidement et efficacement, en faisant preuve d'un immense courage et d'un véritable héroïsme.

Chaque jour, des membres de la GRC répondent à des appels dans des situations avec lesquelles la plupart des Canadiens n'ont

jamais eu à composer. Ils confrontent des suspects armés, enquêtent sur l'exploitation des enfants, assurent seuls le respect de l'ordre dans des collectivités éloignées et sont témoins des pires moments de la vie des gens. Un tel service laisse des traces. Plus de 50 % des membres actifs de la GRC en viennent à recevoir une forme quelconque de pension d'invalidité. Le trouble de stress post-traumatique fait partie des problèmes de santé les plus diagnostiqués. Les demandes de prestations d'invalidité psychiatrique ont augmenté de plus de 100 % au cours de la dernière décennie. Au-delà des simples chiffres, il est question ici d'hommes et de femmes qui ont répondu à l'appel et qui doivent maintenant assumer les coûts physiques et psychologiques de ce service.

La Fédération de la police nationale a activement cherché à obtenir des précisions sur les sections 19 et 21 de ce projet de loi depuis son dépôt. Nous avons rencontré le ministre de la Sécurité publique nous avons écrit à la ministre des Anciens Combattants, ainsi qu'au commissaire à la protection de la vie privée du Canada. Bien que nous ayons reçu certaines réponses, des questions cruciales demeurent irrésolues.

Premièrement, à la section 21, nous appuyons l'article 32.2 proposé, qui confirme que c'est à Anciens Combattants Canada qu'il incombe de rendre les décisions relatives aux indemnités d'invalidité des membres de la GRC. On codifie ainsi la pratique existante en apportant la clarté législative nécessaire. Cependant, l'article 32.3 proposé est extrêmement préoccupant. Il autorise la ministre des Anciens Combattants, le ministre de la Sécurité publique et le commissaire de la GRC à communiquer entre eux et à échanger de l'information aux fins de l'application de ces dispositions. Il permet également à Anciens Combattants Canada d'échanger des renseignements avec la GRC pour l'administration et la gestion de la Gendarmerie. Ces pouvoirs sont énoncés de manière générale, ne contiennent aucune définition limitative et ne comprennent aucune mesure de protection de la vie privée.

Dans une lettre, le commissaire à la protection de la vie privée a confirmé que la Loi sur la protection des renseignements personnels s'applique toujours. C'est une maigre consolation pour un membre souffrant du trouble de stress post-traumatique qui découvre que ses renseignements médicaux ont été communiqués au-delà de ce qui était nécessaire et qui doit naviguer dans un processus de plainte en tant que civil libéré sans ressources, sans soutien et sans preuve de ce qui s'est passé derrière des portes closes.

En vertu du protocole d'entente en vigueur, la communication des renseignements est actuellement limitée et unidirectionnelle. Les services de santé de la GRC fournissent des renseignements médicaux à Anciens Combattants Canada à des fins d'évaluation, et seuls la décision rendue, le diagnostic posé, le nom et le numéro du régiment sont communiqués. Le ministre de la Sécurité publique nous a récemment indiqué que l'intention était de codifier le protocole d'entente existant, plutôt que d'en assouplir l'application. Si telle est l'intention, alors il faut procéder à cette codification et fixer les limites dans la loi elle-même. Il ne faut pas laisser les membres se demander si le fait de vouloir obtenir de l'aide leur coûtera leur carrière.

Deuxièmement, le projet de loi C-15, à la section 19, remplace la formule d'indexation de longue date des prestations d'invalidité de la GRC par un modèle fondé uniquement sur l'indice des prix à la consommation — ou IPC —, à compter du 1^{er} janvier 2027. Le budget estime que cela permettra d'économiser 5,8 milliards de dollars sur quatre ans. Ce sont 5,8 milliards de dollars que l'on prend directement dans les poches des membres blessés de la GRC. Lorsque les membres des Forces armées canadiennes ont fait la transition vers l'indexation uniquement en fonction de l'IPC conformément à la Loi sur le bien-être des vétérans en 2006, les bénéficiaires existants ont profité des droits acquis en vertu de la formule précédente. Le projet de loi ne prévoit pas de telles protections pour les membres de la GRC. Tous les bénéficiaires, y compris ceux qui reçoivent des prestations depuis des décennies, seront, du jour au lendemain, assujettis à la nouvelle formule.

La loi permet également la prise de règlements avec effet rétroactif. On nous a dit que cela ne serait pas utilisé. Si c'est le cas, pourquoi retrouve-t-on cette disposition dans le projet de loi? Sa seule présence suffit à créer de l'incertitude pour nos membres qui planifient leur avenir financier. Nous ne demandons pas de traitement spécial. Nous ne demandons que l'équité. Nos membres souhaitent que les avantages qu'on leur a promis lorsqu'ils ont apposé leur insigne sur leur uniforme soient reconnus.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1635)

[Français]

Le président: Monsieur Sauvé, je vous remercie de votre présentation.

Je vais maintenant donner la parole aux députés.

Nous allons commencer par M. Gill.

Monsieur Gill, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Sukhman Gill (Abbotsford—Langley-Sud, PCC): Merci, monsieur Sauvé, d'être ici aujourd'hui. Nous vous en sommes vraiment reconnaissants. J'aimerais commencer par offrir mes sincères condoléances aux victimes et aux familles à la suite de la fusillade tragique survenue à Tumbler Ridge, en Colombie-Britannique. Nos pensées accompagnent également toute la communauté en cette période sans aucun doute incroyablement difficile.

Je tiens également à souligner le travail des premiers intervenants qui ont agi rapidement et avec beaucoup de courage pendant cette tragédie. Vous êtes le président de la Fédération de la police nationale, et je sais que vous êtes très fier des membres que vous représentez, et ce, à juste titre. J'aimerais vous demander de bien

vouloir transmettre la gratitude du Comité à ces agents ainsi qu'aux premiers intervenants.

Comment ce comité et cet organe du Parlement peuvent-ils aider à faire en sorte que les premiers intervenants et les membres de la GRC qui sont intervenus à Tumbler Ridge reçoivent le soutien dont ils ont besoin? Y a-t-il quelque chose que nous pouvons faire de notre côté pour nous assurer que les premiers intervenants obtiennent tout l'appui voulu?

• (1640)

Brian Sauvé: Je pense que vous faites déjà tout ce qu'il faut. Le soutien public est apprécié. J'ai parlé à notre directeur, Jeff Swann, qui est sur le terrain à Tumbler Ridge depuis hier soir. Il m'a dit que ses membres et la communauté ressentent bien toute la sollicitude émanant du gouvernement fédéral et de différents gouvernements provinciaux, ou même d'ailleurs dans le monde. Je pense qu'il serait très utile de continuer à transmettre ce message alors que la communauté est en deuil et surmonte cette tragédie.

Sukhman Gill: Je vous remercie.

Nous savons que tous les députés à la Chambre sont profondément reconnaissants de l'aide apportée par la GRC et tous les membres qui servent dans cette communauté. Ce sont des moments comme celui-ci qui nous rappellent les sacrifices consentis par ceux et celles qui portent l'uniforme et l'importance de veiller à ce qu'ils reçoivent le soutien qu'ils méritent. Encore une fois, au nom de tout le Comité et de l'ensemble du Parlement, nous tenons à vous remercier.

Il y a des mois, le gouvernement libéral s'est engagé dans le budget de 2025 à embaucher 1 000 nouveaux agents de la GRC pour faire face à la croissance des défis à relever en matière de sécurité publique. Savez-vous si ces 1 000 agents ont d'ores et déjà été embauchés?

Brian Sauvé: Je crois comprendre que le financement n'a pas encore été approuvé. C'est d'ailleurs l'une des choses dont nous allons traiter ici aujourd'hui. Quoi qu'il soit, des efforts sont effectivement déployés par la GRC pour accélérer son processus de recrutement, et des places sont disponibles à l'École de formation de Régiment pour accueillir un nombre accru de cadets.

Sukhman Gill: Seriez-vous en mesure de me donner une idée du moment où ces agents pourraient être recrutés, formés et déployés?

Brian Sauvé: C'est une question qu'il vaudrait mieux poser à la GRC. D'après ce que je comprends, la GRC prévoit jusqu'à 50, voire 55 troupes de cadets au cours du prochain exercice. Nous pouvons comparer cela aux 40 troupes de cette année. Une troupe compte 32 cadets, donc 40 troupes, cela fait près de 1 300 cadets. Passer à 50 troupes signifie évidemment qu'il y aura plus de 1 800 cadets. S'ils ont 55 troupes, il y aurait 150 cadets en plus.

Sukhman Gill: Je sais que vous avez mentionné que vos membres ont de graves préoccupations au sujet de certaines parties du budget de 2025 et du projet de loi C-15, en particulier en ce qui concerne la sécurité financière, les prestations d'invalidité, la protection des renseignements médicaux et la confiance dans le système fédéral. Comment ces préoccupations affectent-elles le moral des troupes et le maintien en poste des membres actuels?

Brian Sauvé: Je ne sais pas si elles ont une incidence sur le maintien en poste des différents membres. Du point de vue de l'organisation, ce qui nous préoccupe, c'est de voir une utilisation inappropriée des renseignements médicaux communiqués par Anciens Combattants Canada amener une entité comme la GRC à prendre des décisions irréfléchies concernant l'aptitude au travail, ce qui entraînerait une libération déraisonnable ou anticipée pour des raisons médicales. En ce qui concerne le maintien en poste du côté de la GRC, il se peut qu'elle congédie davantage de membres sur la base de renseignements erronés. Du point de vue du moral, la meilleure façon de présenter les choses... Personnellement, j'ai des problèmes de confiance. Je pense que nos membres se demandent également si la GRC est capable de mettre en œuvre de manière juste et équitable les services de santé et de sécurité au travail. C'est sans doute la principale incidence du point de vue du moral. Ils craignent de ne pas être traités de façon juste et équitable par le système de la GRC.

Sukhman Gill: Si le gouvernement arrive à embaucher 1 000 nouveaux agents, les changements apportés au recrutement dans le projet de loi C-15 risquent-ils d'aggraver les problèmes de dotation que la GRC éprouve déjà?

Brian Sauvé: D'une certaine manière, cela pourrait effectivement aggraver la situation en raison des départs à la retraite et des démissions.

Sukhman Gill: J'aimerais terminer par une question assez simple. Je sais que vous risquez d'en avoir un peu plus long à dire à ce sujet, mais si le Parlement voulait améliorer le recrutement et le maintien en poste, quels amendements au projet de loi C-15 recommanderiez-vous? Quelles stratégies mettriez-vous de l'avant pour encourager les jeunes Canadiens à se joindre à la GRC tout en veillant à ce que les agents chevronnés demeurent motivés et ne quittent pas leur emploi?

• (1645)

Le président: Il vous reste environ 15 secondes, monsieur Sauvé.

Brian Sauvé: Je pense que beaucoup de choses se font déjà correctement. Par exemple, l'allocation de formation des cadets a presque doublé. Nous constaterons sans doute une hausse du nombre de candidats intéressés par un poste à la GRC au cours de la prochaine année.

En ce qui concerne le maintien en poste, je pense qu'il s'agit de traiter les gens avec équité par rapport à ce qui existe déjà, de sorte que votre diagnostic, vos prestations et vos renseignements médicaux sont la responsabilité du fournisseur de ces prestations, c'est-à-dire le ministère des Anciens Combattants, et pas nécessairement de votre employeur.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Acan, vous avez six minutes.

Sima Acan (Oakville-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bienvenue encore une fois, monsieur Sauvé.

Nous avons tous le cœur brisé par la tragédie dévastatrice survenue à Tumbler Ridge, en Colombie-Britannique. Nos pensées accompagnent les victimes, les blessés et tous ceux qui ont été touchés, comme l'a dit mon collègue, M. Gill, dans son introduction. La violence n'a pas sa place dans nos collectivités. Alors que la GRC poursuit son enquête, les Canadiens sont solidaires de leurs concitoyens de Tumbler Ridge.

Je tiens également à remercier une fois de plus nos courageux premiers intervenants qui étaient sur les lieux pour aider les victimes et leurs familles.

Ma question porte sur le budget de 2025 qui prévoit des dépenses supplémentaires de 184 millions de dollars sur quatre ans pour maintenir en poste le personnel temporaire qui a été embauché à l'origine pour diminuer l'arriéré dans le traitement des demandes de prestations d'invalidité, la section 21 confirmant qu'Anciens Combattants Canada est l'instance responsable relativement aux demandes de prestations d'invalidité des membres de la GRC.

Il est important de comprendre en quoi ces investissements vont affecter la prestation des services. Les sommes investies et la plus grande clarté apportée contribueront-elles à réduire l'arriéré des demandes de prestations d'invalidité et à assurer une prise de décisions plus rapide et davantage cohérente au bénéfice des membres de la GRC?

Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet? Pensez-vous que ces investissements seraient utiles et en quoi amélioreraient-ils les choses?

Brian Sauvé: C'est ce que je crois. Il y a un arriéré au ministère des Anciens Combattants pour le traitement des demandes, leur évaluation et la communication de la décision, quelle qu'elle soit, au demandeur, alors tout ce que nous pouvons faire collectivement pour améliorer cette offre de services est, à mon avis, un plus pour nos membres et aussi pour d'autres clients d'Anciens Combattants Canada. Tout cela est positif.

Sima Acan: Merci.

La section 21 du projet de loi établit de nouvelles conditions pour l'application de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Ainsi, des renseignements personnels peuvent être divulgués pour traiter des demandes d'indemnisation.

Compte tenu de la nature délicate de ces données, pourriez-vous nous parler des mesures de protection qui sont en place pour veiller à ce que les renseignements personnels des membres de la GRC continuent d'être protégés lorsqu'ils sont communiqués entre les ministères?

Brian Sauvé: C'est ce qui me préoccupe le plus dans ce projet de loi. D'après ce que je vois et ce que nous avons lu, il n'y a aucune protection prévue dans la loi.

Pour mettre les choses en contexte, c'est le ministère des Anciens Combattants qui reçoit les demandes de prestation d'invalidité. Ce ministère s'adresse à la GRC pour obtenir des renseignements comme, par exemple, un rapport sur une blessure survenue dans un accident de voiture de police. Ces renseignements sont alors communiqués à Anciens Combattants Canada pour l'aider à rendre une décision relativement à cette demande d'invalidité. Le ministère des Anciens Combattants rend sa décision et fournit une réponse au membre, puis communique à la GRC le nom, le numéro du régiment, le diagnostic et la décision. Il ne communique aucun des autres renseignements fournis par le membre pour étayer son dossier ni aucune information sur la demande ou le pourcentage d'invalidité, par exemple.

Anciens Combattants Canada utilise un barème qu'on appelle la Table des invalidités. Vous pouvez avoir une invalidité de 25 % pour un trouble de stress post-traumatique et de 20 % pour une perte auditive. Quelqu'un à la GRC pourrait déduire que vous êtes invalide à 45 %, en additionnant 25 % et 20 %, ce qui n'est pas juste du tout. La crainte, c'est que, en communiquant ces renseignements, nous nous retrouvions dans un monde où l'employeur, la GRC, affirme que la personne n'est plus apte à être un agent de police. Par conséquent, cette personne va perdre son emploi, plutôt que d'avoir accès à un traitement et de bénéficier des soins dont elle a besoin. On craint donc qu'il y ait communication excessive de renseignements sans que les mesures de protection requises aient été mises en place.

• (1650)

Sima Acan: Merci beaucoup, monsieur Sauvé.

Comme il est indiqué dans le budget, et comme mon collègue, M. Gill, vous l'a également rappelé, 1 000 agents de la GRC et 1 000 agents supplémentaires de l'Agence des services frontaliers du Canada — ou ASFC — seront embauchés d'ici la fin de l'année, si le budget est approuvé.

Je connais mieux la situation à la GRC, parce que je vais souvent rencontrer des policiers afin de mieux comprendre leur situation. J'ai également eu le privilège de visiter récemment le point d'entrée de Cornwall, où j'ai pu observer directement le travail important que la GRC et l'ASFC accomplissent de concert, notamment pour lutter contre la contrebande.

Le Comité a entendu des témoignages sur la nécessité d'un financement constant pour soutenir nos agents de première ligne et sur la mesure dans laquelle de tels investissements renforcent la capacité opérationnelle de la GRC. Dans cette optique, le budget de 2025 représente une première étape importante pour fournir à nos organismes fédéraux d'application de la loi les ressources et le soutien dont ils ont besoin.

Pourriez-vous nous en dire plus sur la réponse que vous avez donnée précédemment à M. Gill et nous expliquer en quoi ces investissements, comme l'indemnité de recrutement des cadets, sont des mesures initiales incontournables si l'on veut rendre nos agents mieux aptes à détecter, à perturber et, éventuellement, à éradiquer les activités criminelles, en particulier dans des zones sensibles comme Cornwall?

Le président: Encore une fois, je vous demanderais de bien vouloir répondre en une quinzaine de secondes.

[Français]

Brian Sauvé: Je pourrais peut-être répondre en 20 secondes.

[Traduction]

Je peux clarifier les choses. D'après ce que j'ai compris, les 1 000 nouveaux employés, qui devraient être 1 000 nouveaux policiers, seront recrutés sur une période de trois ans. Cela ne se fera pas dès la première année. L'allocation de formation des cadets n'avait pas été augmentée depuis 18 ans, c'est donc une augmentation bienvenue pour ceux et celles qui doivent quitter leur famille pendant six mois pour se rendre à Regina. Les cadets recevront désormais 1 000 \$ par semaine au lieu de 500 \$.

Toutes ces mesures vont dans la bonne direction pour atteindre l'objectif d'une sécurité accrue aux frontières, d'une capacité renforcée en première ligne, d'une plus grande productivité des enquêtes sur

les crimes, d'une cybersécurité renforcée et de tous ces autres résultats que l'on cherche absolument à obtenir.

Le président: Très bien. Merci beaucoup.

[Français]

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour six minutes.

Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Sauvé, il faut que vous sachiez que nous analysons aujourd'hui quelques articles du projet de loi C-15, mais vous n'êtes pas sans vous douter que le projet de loi de mise en œuvre du budget contient près de 600 articles touchant à toutes sortes de sujets. Aujourd'hui, nous étudions quelques articles qui touchent principalement la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Ça touche aussi d'autres membres.

J'ai cru comprendre, en lisant un autre mémoire que le vôtre, que, mis à part les agents de la GRC, il y avait aussi des membres civils avant 2016. Ces derniers seront aussi touchés si jamais les articles sont adoptés tels quels. Je pense aux pensions d'invalidité qui existaient avant 2016, en fonction de règles en vigueur à ce moment-là.

Pourriez-vous nous en dire davantage à cet égard? Si c'était adopté, la vie des membres civils changerait, puisque leur pension serait diminuée.

Brian Sauvé: C'est sûrement le cas. Cela dit, il y a encore des membres civils dans la GRC, mais il n'y en a pas de nouveaux depuis 2016. Je pense qu'il y en a environ 2 400. Le même système de pension s'applique aux membres civils et aux membres réguliers de la GRC.

Tous les changements dont on parle ici ne touchent pas seulement les membres réguliers de la GRC, ils touchent aussi les membres civils, et même les officiers.

[Traduction]

Je défends du même coup les intérêts des officiers.

[Français]

Claude DeBellefeuille: J'ai parlé avec des agents de la GRC. À Valleyfield, la gestion des frontières nous tient très occupés, parce que nous sommes dans une circonscription située dans le Sud du Québec. Qu'on parle à un gestionnaire, à un gradé ou à un agent, c'est la même lutte. Actuellement, le gouvernement veut faire baisser les prestations de retraite. Il veut avoir un impact négatif sur la pension, surtout pour les personnes qui sont admissibles à une rente d'invalidité.

D'après ce que je comprends, ceux qui reçoivent déjà une rente d'invalidité et qui ont malheureusement dû quitter leur travail parce qu'ils ne sont plus en mesure de le faire ont organisé leurs finances en fonction d'un revenu prévisible. La modification fera en sorte que leur revenu d'invalidité va diminuer du jour au lendemain à partir du 1^{er} janvier.

Ai-je bien compris?

• (1655)

Brian Sauv : Le revenu ne diminuera pas le 1^{er} janvier. C'est l'indexation qui sera modifi e   l'avenir. Elle sera bas e uniquement sur l'indice des prix   la consommation, ou IPC, et non sur le rajustement le plus  lev  entre l'IPC et un calcul fond  sur les salaires de certains groupes de la fonction publique f d rale. L'augmentation en fonction de l'inflation, chaque ann e, va peut- tre diminuer.

Claude DeBellefeuille: Quand m me, on sait qu'une personne invalide, qui n'a pas pu poursuivre sa carri re, s'attend   avoir, en moyenne,   peu pr s 2,5 % d'augmentation par ann e. Selon ce qui est  valu , l'augmentation pourrait  tre r duite   0,5 %, ce qui repr sente un gros montant pour une personne invalide. Elle doit se priver de ce revenu, qui  tait quand m me pr visible dans le temps.

 a me touche beaucoup, cette partie o  on vient changer des r gles du jeu pour des personnes, des professionnels qui ont une invalidit . Je ne comprends pas la raison pour laquelle le gouvernement fait cette modification, si ce n'est pour  conomiser sur le dos des personnes invalides. C'est ma lecture de la situation.

J'ai vu, dans un document, qu'on parlait d'une  conomie d'environ 5,8 milliards de dollars sur quatre ans. C'est dr le,  a co incide   peu pr s aux 5 milliards de d passements de co ts pour un seul logiciel pour g rer la pension de la S curit  de la vieillesse. Je vais vous dire que je trouve  a un petit peu sp cial qu'on arrive au m me chiffre.

Comme travailleuse sociale, je vous dirais que, ce qui me touche aussi, c'est l' change de renseignements. Vous l'avez dit en anglais, mais j'aimerais vous entendre le dire en fran ais. Lorsqu'une personne qui est invalide fait analyser sa demande par le service de sant  de la GRC, c'est communiqu    Anciens Combattants Canada, qui en fait l'analyse. Le minist re fait un diagnostic, estime le pourcentage d'indemnit  et le communique. Il y a comme un pare-feu, une s curit . Il n'y a pas un  change tr s grand de renseignements.  a me touche que le gouvernement veuille vraiment intervenir dans ce secteur.

D'apr s vous, qu'est-ce que le gouvernement cherche   faire en voulant  changer ces renseignements? Je ne comprends pas le bien-fond  de cette d cision.

Brian Sauv : Personnellement, je ne suis pas non plus convaincu du bien-fond  de  a. Je peux juste avoir des suspicions, si on peut dire.

Claude DeBellefeuille: Appelons  a des hypoth ses.

Brian Sauv : Mon hypoth se, c'est que la GRC, ou la division de sant  et de s curit  au travail   la GRC, ne comprend pas la r alit  d'une personne qui a une invalidit . Elle pense par exemple que, parce que j'ai un syndrome de stress post-traumatique, elle doit cr er une bulle autour de moi pour que je ne sois pas traumatis  encore une fois.

Cependant, elle ne pense pas au fait que j'ai d j  une bulle autour de moi, parce que j'ai  t  trait  par un psychologue. On m'a donn  l'occasion d'apprendre   travailler avec le syndrome de stress post-traumatique.

Claude DeBellefeuille: Si on d couvrirait que vous  tes tr s...

Le pr sident: Madame DeBellefeuille, je suis d sol  de vous interrompre.

 a me brise le c ur de le faire, mais je dois passer la parole au d put  Au pour cinq minutes.

[Traduction]

Chak Au (Richmond-Centre—Marpole, PCC): Encore une fois, merci, monsieur Sauv , d' tre venu t moigner devant nous.

Je me fais l' cho de ce qui a  t  dit par mes coll gues. Nous sommes de tout c ur avec la communaut  de Tumbler Ridge. Nous tenons  galement   remercier les premiers intervenants, y compris les agents de la GRC. Il est vraiment impressionnant que, comme on l'a rapport , les agents de la GRC soient arriv s sur les lieux en deux minutes   peine. Je peux  galement imaginer le choc qu'ils ont ressenti lorsqu'ils ont vu ce qui se passait et l'exp rience difficile qu'ils ont v cue.

Comme j'ai moi-m me travaill  dans le secteur des services en sant  mentale, je suis pr occup  par ce que vous avez dit dans votre d claration pr liminaire,   savoir qu'environ 50 % des agents de notre force polici re ont eu droit   une forme quelconque de pension ou d'allocation d'invalidit .   mes yeux, c'est l  une proportion tr s  lev e.

Avez-vous constat  une augmentation   ce chapitre ou est-ce que cela a toujours  t  le cas? Est-ce un chiffre assez stable ou y a-t-il eu des changements au fil du temps?

• (1700)

Brian Sauv : Vous parlez des demandes de prestations d'invalidit ?

Chak Au: Oui.

Brian Sauv : Lorsque j'ai commenc  ma carri re il y a plus de 20 ans, les membres de la GRC — et je dirais qu'Anciens Combattants Canada est victime de son propre succ s — n' taient probablement pas, pour la plupart, au courant des prestations auxquelles ils avaient acc s par l'entremise d'Anciens Combattants Canada. Il y a environ 12 ans, Anciens Combattants Canada a men  une campagne de marketing en partenariat avec la GRC. Le service en ligne « Mon dossier ACC » a  t  cr   et l'agent assurant la liaison entre la GRC et le minist re des Anciens Combattants a organis  des symposiums de sensibilisation.

Les gens ont appris qu'ils pouvaient pr senter des demandes de prestations. Par ailleurs, le gouvernement actuel, ou plut t les gouvernements qui se sont succ d , quelle que soit leur all geance politique, ont lutt  contre les pr jug s associ s aux troubles de sant  mentale et ont accru la sensibilisation   cet  gard. On communique des messages comme « Il ne faut pas se sentir mal de ne pas se sentir bien » et il y a les journ es Bell Cause pour la cause. Toutes ces initiatives se sont produites parall lement, de sorte que, que l'on soit membre de la GRC ou d'un service de police municipal, on n'a plus honte de signaler une blessure, quelle qu'elle soit. Nous assistons aujourd'hui   une forte croissance de demandes de prestations pour, entre autres, le stress post-traumatique, une perte auditive ou des acouph nes.

Il y a plus de demandes, mais je pense qu'Anciens Combattants Canada est victime de son propre succ s et d'autres  v nements qui se sont produits dans la soci t  dans son ensemble.

Chak Au:   ce sujet, je me souviens que, lors de la r union pr c dente, vous avez mentionn  que votre organisation avait indiqu  qu'un investissement d'environ 8 millions de dollars pour soutenir la mise en  uvre d'initiatives en mati re de sant  mentale permettrait de g n rer jusqu'  15 millions de dollars d' conomies.

 tes-vous toujours d'accord avec cet  nonc ?

Brian Sauvé: Oui. C'était, je crois, dans le mémoire relatif au budget fédéral que nous avons déposé l'automne dernier. La GRC et l'Université de Regina, ou l'Institut canadien de recherche et de traitement en sécurité publique, ont beaucoup travaillé sur ce qu'on appelle le modèle de santé mentale. L'objectif est d'aider les cadets, pendant leur formation, au cours des premières années de leur carrière, à découvrir les mécanismes qu'ils peuvent employer et ce qu'ils peuvent faire au quotidien afin d'être plus résilients.

M. Carleton, de l'Université de Regina, vous dira que la GRC embauche des personnes extrêmement saines sur le plan psychologique; plus que la moyenne de la population canadienne. Ce modèle de santé mentale peut maintenant être mis à la disposition de l'ensemble des membres de la GRC.

De plus, nous avons adopté et modifié quelque peu l'excellent programme de réintégration du Service de police d'Edmonton, qui est dirigé par des pairs. Si j'interviens lors d'une fusillade avec d'autres membres... Il se pourrait, par exemple, que les membres qui étaient à Tumbler Ridge aient maintenant peur d'aller dans une école. Comment le soutien par les pairs peut-il les aider à revenir lentement au travail, et, éventuellement, reprendre pleinement leurs activités sans avoir peur de se rendre dans des écoles?

Ce programme a donné d'excellents résultats. Je pense que 86 % des membres qui y ont participé ont repris leurs activités. Le modèle de santé mentale est une chose. Les outils pour être plus résilients et le programme de réintégration s'adressent à ceux qui ont été confrontés à un incident traumatisant sur le plan psychologique qui les empêche d'être aptes à travailler. Ce programme peut les aider à revenir au travail.

Chak Au: Bien, merci.

Pour revenir à...

Le président: Je suis désolé de vous interrompre, monsieur Au.

Nous passons maintenant à M. Powlowski.

Marcus Powlowski (Thunder Bay—Rainy River, Lib.) Monsieur Sauvé, vous et moi avons eu plusieurs conversations. Vous savez donc que je vais parler de l'augmentation du nombre d'agents de la GRC à Thunder Bay. On a essayé d'augmenter leur nombre, mais trop peu de nouveaux agents sont formés et, lorsqu'ils terminent leur formation, ils semblent se tourner vers les services de police contractuels, comme dans la région des Prairies. Je sais que ce budget contient des mesures qui, je l'espère, nous aideront à recruter plus de gens. Il y a notamment des fonds supplémentaires pour le recrutement de cadets et l'embauche de 1 000 nouveaux agents.

Vous avez dit qu'il y aura plus de 1 000 agents sur trois ans. Quand pouvons-nous nous attendre à avoir plus d'agents sur le terrain?

• (1705)

Brian Sauvé Nous pouvons compter sur plus d'effectifs sur le terrain presque de jour en jour. Chaque semaine, des troupes terminent leur formation à la Division Dépôt à Regina.

Maintenant, en ce qui concerne nos membres actifs à contrat qui aimeraient occuper un rôle dans la police fédérale — que ce soit à Thunder Bay, à Sault Ste. Marie ou à Windsor —, je continue d'exercer des pressions sur le commissaire pour qu'ils puissent être mutés et poursuivre leur carrière ailleurs.

Pendant la pandémie de COVID-19, la Division Dépôt a dû fermer ses portes et il a été difficile de former des cadets. Il a fallu presque un an, un an et demi pour revenir à notre pleine capacité. Les divisions où il y avait des agents à contrat s'accrochaient à leurs ressources et ne leur permettaient pas d'être affectées ailleurs parce qu'il n'y avait pas assez d'agents provenant de la Division Dépôt pour les remplacer.

Je pense que nous avons maintenant atteint un point où cet argument n'est plus valable. Si un membre de la GRC souhaite quitter La Loche, en Saskatchewan, pour aller à Thunder Bay, il devrait avoir le droit de le faire.

Marcus Powlowski: Vous pourriez peut-être nous expliquer pourquoi cela se produit encore. Si je comprends bien, les policiers aimeraient avoir cette possibilité; ils veulent travailler pour la police fédérale. Pourquoi veulent-ils travailler pour la police fédérale?

Brian Sauvé: Je pense que cela dépend du cheminement professionnel de chacun.

Certains aiment l'uniforme et le porteront toute leur vie. Certains veulent le faire pendant un certain temps et ensuite passer au contrôle des produits de la criminalité, à la protection des dignitaires, à la sécurité frontalière ou encore à la sécurité nationale.

À la suite des défis liés au recrutement et à la formation pendant la pandémie de COVID-19, nous avons constaté des pressions concurrentes en raison d'un réinvestissement ou d'un investissement accru de la part des différentes provinces et administrations dans leur entente sur les services de police provinciaux.

Par exemple, la Colombie-Britannique a investi 230 millions de dollars — ce pour quoi nous sommes très reconnaissants — pour pourvoir des postes pour lesquels l'embauche avait été suspendue. La Saskatchewan a autorisé la dotation de postes conformément à l'annexe de son contrat, tout comme la Nouvelle-Écosse. Il y avait des demandes concurrentes pour chaque cadet qui finissait sa formation à la Division Dépôt et, malheureusement, jusqu'à maintenant, la police fédérale n'était pas une priorité. Je suis heureux de voir qu'on en fait maintenant une priorité.

Marcus Powlowski: Les choses ont-elles changé? D'après ce que vous avez dit, il se peut que les différents services compétents refusent les demandes de leurs agents qui veulent être mutés à la police fédérale. Or, vous êtes en train de dire que les choses ont changé?

Brian Sauvé: Je dis que l'argument avancé pour justifier le fait de retenir un agent à La Loche, en Saskatchewan, ou à Airdrie, en Alberta, ne devrait plus tenir, parce qu'il y a suffisamment de cadets qui vont à la Division Dépôt et finissent leur formation. Les agents devraient donc avoir le droit d'être affectés à un rôle dans la police fédérale, s'ils ont indiqué que c'est ce qu'ils aimeraient faire.

Marcus Powlowski: La GRC a-t-elle pour politique de donner aux différents services de police compétents le pouvoir d'empêcher leurs agents de partir?

Brian Sauvé: Eh bien, le commandant de la division est évidemment celui qui prend les décisions concernant sa main-d'œuvre et la façon dont elle fournit les services en vertu de son entente sur les services de police provinciaux, de son entente sur les services de police municipaux ou de son entente sur les unités de police municipales, selon la province ou la compétence.

Marcus Powlowski: Le commissaire de la GRC ne pourrait-il pas écarter ces décisions et établir une règle comme quoi les commandants ne peuvent pas empêcher leurs agents de changer de poste?

Brian Sauv : C'est une bonne question   poser au commissaire.

Le pr sident: C'est dommage, car nous devons maintenant passer   un autre d put . Je donne la parole   Mme DeBellefeuille.

[Fran ais]

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Claude DeBellefeuille: Merci, monsieur le pr sident.

Il est question ici de poser des questions sur les articles du projet de loi C-15 qui vous touchent et d'en d battre. Vous savez que le gouvernement a d j  augment  de 10 % la pension des a n s de 75 ans et plus. Cependant, il ne l'a pas fait pour les a n s de 65   74 ans. Il a ainsi cr   deux classes de retrait s.

Avez-vous l'impression qu'on cr  e aussi des iniquit s pour les anciens combattants et les agents de la GRC en ce qui a trait   la pension?

D'apr s ce que je comprends du projet de loi C-15,  a ne touche pas les anciens combattants,  a ne touche que les membres de la GRC, m me s'ils sont actuellement r g s par les m mes r gles.

Ai-je bien compris?

• (1710)

Brian Sauv : Oui.

  l'avenir, il va y avoir trois classes d'anciens combattants, soit les membres de la GRC, les anciens combattants qui le sont devenus apr s 2006 et ceux qui le sont devenus avant 2006.

On semble mettre les membres de la GRC dans la classe des anciens combattants qui le sont devenus apr s 2006. Il y aura donc deux classes, les anciens combattants d'apr s 2006 et les anciens combattants d'avant 2006.

Claude DeBellefeuille: Dans le fond, le gouvernement est cens  voir au bien collectif. Il est cens  r pondre aux besoins de son monde.

Je n'arrive pas   comprendre pourquoi il veut cr  er une division entre les anciens combattants qui re oivent une pension d'invalidit  et ceux de la GRC. Je n'arrive pas   comprendre le bien-fond  de  a.

Avez-vous des hypoth ses sur la raison pour laquelle nous discutons aujourd'hui d'articles de loi qui vont modifier la vie d'agents de la GRC?

Je n'arrive pas   comprendre.  tes-vous capable de me donner une hypoth se? Est-ce seulement une question d' conomie financi re?

Brian Sauv : L'hypoth se est la suivante.

[Traduction]

« Ils n'ont pas r fl ch    tout. »

[Fran ais]

Comme je l'ai sugg r  dans mes remarques d'ouverture, on pourrait faire une clause de droits acquis pour tout le monde qui re oit

une pension d'invalidit  jusqu'au 1^{er} janvier 2027. On mettrait en application les nouvelles r gles apr s janvier 2027.

Claude DeBellefeuille: Auriez-vous des amendements   proposer que nous pourrions apporter au projet de loi? Nous allons devoir faire un rapport et transmettre nos recommandations au Comit  permanent des finances.

Dans le fond, vous nous proposez d'inclure dans notre rapport votre recommandation sur la clause de droits acquis.

Est-ce bien  a?

Brian Sauv : C'est  a.

Nous parlions de  a ce matin. Nous pourrions s rement proposer des amendements ou des recommandations que vous pourrez prendre en consid ration dans le cadre de votre d bat sur le projet de loi C-15.

Claude DeBellefeuille: D'accord.

Est-ce...

Le pr sident: Merci beaucoup, madame DeBellefeuille. Je suis d sol  de vous interrompre de nouveau.

Monsieur Lloyd, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Monsieur Sauv , je vous remercie de votre pr sence.

Comme je l'ai dit   propos des membres qui ont risqu  leur vie pour prot ger les collectivit s de Tumbler Ridge et de partout ailleurs au pays, nos pens es les accompagnent, eux et leurs familles.

J'aimerais que vous nous parliez davantage de vos pr occupations en mati re de protection des renseignements personnels en lien avec le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Pourriez-vous nous en dire plus   ce sujet?

Brian Sauv : Oui.

Pour ceux qui ne le savent pas, Anciens Combattants Canada est en quelque sorte consid r  comme la Commission de la s curit  professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, ou WSIB, pour les membres de la GRC. Le r gime d'indemnisation des accident s du travail d'un agent de la police municipale ou provinciale est administr , quant   lui, par un organisme gouvernemental distinct. La WSIB de l'Ontario n'est pas la Police provinciale de l'Ontario. Si je pr sente une demande   la WSIB de l'Ontario, elle peut demander des renseignements   mon employeur pour confirmer l'accident impliquant la voiture de police ou tout autre point. Cependant, elle ne va pas forc ment communiquer des renseignements m dicaux   mon employeur. C'est ce qu'on observe partout dans le monde.

Avec ce projet de loi, on craint qu'Anciens Combattants Canada permette la communication de renseignements m dicaux personnels   la GRC, qu'il s'agisse du pourcentage d'invalidit , des rapports de traitement des psychologues, des m dicaments prescrits, des pronostics relatifs   l'am lioration de l' tat de sant  ou des diagnostics. Ces renseignements pourraient ensuite  tre utilis s par la GRC dans un contexte professionnel pour prendre des d cisions au sujet de l'avenir d'un membre en tant que policier.

Dane Lloyd: Est-ce que tous les membres auraient acc s   ces renseignements?

Brian Sauv : Oui.

Dane Lloyd: Selon un article paru cette semaine, le ministre de la S curit  publique s'est engag    maintenir la structure actuelle de la police contractuelle de la GRC pour les provinces qui veulent continuer   y avoir recours. Cependant, il y a des pr occupations au sujet du financement accord    la GRC pour qu'elle puisse remplir son mandat de police f d rale et ses nombreux autres mandats.

Compte tenu des niveaux de financement actuels et pr vus, croyez-vous que la GRC peut s'acquitter efficacement de toutes ces t ches?

• (1715)

Brian Sauv : Il faut d'abord dire que nous sommes sur la bonne voie. J'ai parl  des 1 000 nouveaux employ s, qui devraient tous  tre des policiers ou des membres asserment s de la GRC. C'est un pas dans la bonne direction.

Est-ce suffisant? Non. Nous continuerons   r clamer davantage d'agents. D'apr s le rapport du S nat sur la GRC, ou m me celui que nous avons produit l'an dernier, nous aurions probablement besoin de 3 000 employ s de plus pour nous acquitter efficacement de nos t ches.

C'est un pas dans la bonne direction, et nous continuerons   exercer des pressions pour que les choses s'am liorent.

Dane Lloyd: Pendant le temps qu'il me reste, pouvez-vous nous en dire plus sur les changements propos s   la pension d'invalidit  de la GRC?

Brian Sauv : De quel changement parlez-vous? Il y en a un relatif   la communication des renseignements m dicaux et un autre relatif   l'indexation.

Dane Lloyd: Je parle de la proposition relative   l'indexation.

Brian Sauv : Si j'ai bien compris,   l'heure actuelle, la d termination de l'indexation annuelle de la pension d'invalidit  se fonde sur l'augmentation la plus importante entre celle calcul e en fonction de l'IPC et celle calcul e en fonction de l'augmentation des salaires dans la fonction publique.

Ce qui est propos  ici, c'est qu'  compter du 1^{er} janvier de l'ann e prochaine, l'indexation sera uniquement calcul e en fonction de l'IPC, et ce, pour tous les membres, m me ceux qui sont d j    la retraite et qui re oivent une prestation d'invalidit  d'Anciens Combattants. Cela pourrait avoir une incidence sur l'augmentation des salaires ou des pensions   l'avenir.

Dane Lloyd: Je m'excuse de ne pas avoir fait mes recherches. Au cours des cinq derni res ann es, est-ce que ce sont les salaires ou l'IPC qui ont connu une plus forte croissance?

Brian Sauv : Je crois qu'on a utilis  la formule fond e sur l'augmentation des salaires dans la fonction publique   six reprises au cours des 20 derni res ann es.

Dane Lloyd: D'accord, ce n'est donc pas la formule la plus souvent utilis e, mais il peut y avoir une grande incidence lorsqu'il y a un  cart. N'est-ce pas?

Brian Sauv : Oui.

Dane Lloyd: Vous craignez que, si on utilise la formule qui se fonde uniquement sur l'IPC, vos membres soient laiss s pour compte.

Brian Sauv : Nous nous inqui tons pour nos membres, ainsi que pour les membres   la retraite et leurs conjoints qui re oivent des prestations de d c s apr s le d c s de ces membres   la retraite.

Dane Lloyd: Avez-vous une id e de la raison pour laquelle le gouvernement a inclus une clause de r troactivit ? Il a dit qu'il n'aurait pas l'utiliser. Pourquoi, selon vous, a-t-on inclus cette disposition?

Brian Sauv : Comme je l'ai mentionn  plus t t, j'ai des probl mes de confiance. Je suis policier, et je pense que la plupart des policiers ont des probl mes de confiance. Nous sommes m fiants de nature.

Je ne sais pas pourquoi le gouvernement a inclus cette disposition. Qui sait quelles sont ses intentions.

Le pr sident: Merci.

Monsieur MacDonald, vous avez cinq minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Je c de mon temps de parole   M. Ramsay.

Le pr sident: Merci.

Monsieur Ramsay, la parole est   vous.

[Fran ais]

Jacques Ramsay (La Prairie—Atateken, Lib.): Monsieur Sauv , quelle est la derni re ann e   laquelle on a eu recours   l'indexation selon le salaire,   votre connaissance?

Brian Sauv : Le salaire de la GRC...

Jacques Ramsay: Je parle des pensions. Quand s'est-on servi de l'indexation selon le salaire plut t que selon l'IPC?

Brian Sauv : Je ne suis pas s r de l'ann e exacte.

Jacques Ramsay:  a fait quelques ann es, n'est-ce pas?

R cemment, on s'est surtout fi    l'indice des prix   la consommation.

Est-ce que je me trompe?

Brian Sauv : Je ne suis pas s r de l'ann e. Je suis presque s r que c'est arriv  six fois dans les 25 derni res ann es.

Jacques Ramsay: C'est arriv  six fois en 25 ans.

Brian Sauv : Oui.

Jacques Ramsay: J'ai compris que, chez les v t rans, on se sert encore du double r gime.

Est-ce que vous me le confirmez?

Brian Sauv : Oui.

Jacques Ramsay: Outre les v t rans, la F d ration sait-elle s'il y a d'autres employ s qui ont droit   ce double r gime d'indexation?

Brian Sauv : Avec nous, il y a les membres r guliers de la GRC, les membres civils de la GRC et les retrait s de la GRC qui re oivent d j  une pension d'invalidit  de la part d'Anciens Combattants Canada.

Jacques Ramsay: Ailleurs dans la fonction publique, y a-t-il d'autres employ s qui ont droit aux m mes indexations   double r gime?

• (1720)

Brian Sauv : Non, parce qu'ils sont couverts par la Loi sur l'indemnisation des agents de l' tat. Alors, ils ont acc s   leur r gime d'indemnisation provincial ou territorial concernant ces pensions.

Jacques Ramsay: Vous avez fait allusion à la période avant 2006 et à la période après 2006 pour les vétérans. Avant 2006, ils ont droit à l'indexation selon l'augmentation de salaire et, après 2006, ils n'y ont pas droit.

Est-ce bien cela?

Brian Sauv : C'est exact. C'est ce que je comprends.

Avant 2006, tous les v t r ns qui avaient une pension d'invalidit  sont touch s par une clause de droit acquis dans la nouvelle l gislation, et ils ont droit aux deux formules d'indexation. Par contre, apr s 2006, c'est juste l'indexation selon l'index des prix   la consommation.

Jacques Ramsay: D'accord.

Disons que je suis officier dans la GRC et que je souffre de d pression. Je vais normalement voir mon m decin et il me recommande un arr t de travail.   quel moment le bureau de sant  est-il consult ? Est-ce plut t g r  par le m decin? Par la suite, apr s deux ou trois ans, j' imagine qu'il y a une demande d'invalidit .

J'aimerais juste que vous m'aidiez   comprendre qui intervient dans la cha ne de la maladie et   quel moment.

Brian Sauv : Je vais r pondre   la question en anglais, parce que c'est plus facile pour moi.

[Traduction]

Oui, si un membre est aux prises avec la d pression, l'anxi t , le trouble de stress post-traumatique ou des sympt mes de ces troubles, il peut consulter un psychologue pour obtenir un diagnostic et de l'aide. Dans le cadre du r gime de prestations suppl mentaires qui existe d j  pour nos membres, ils peuvent obtenir jusqu'  six s ances avec un psychologue. Ensuite, un rapport est pr sent    la GRC au sujet des progr s r alis s au cours de ces six s ances, et on demande six s ances suppl mentaires pour que le membre puisse retourner consulter un psychologue.

Tout cela s'applique au diagnostic. Si un diagnostic est pos , il sera utilis  pour obtenir d'autres soins psychologiques dans le cadre du processus d'Anciens Combattants, pas n cessairement avec la GRC. Si ce membre est en cong  de maladie, il doit alors communiquer r guli rement avec les services de sant  de la GRC, g n ralement tous les 30 jours, et fournir une date pr vue de retour au travail.

Jacques Ramsay: Vous pouvez r pondre en anglais.

[Fran ais]

Disons que, par la suite, je deviens invalide.

Est-ce que l'employeur a le droit de le savoir   un moment donn ? Ce que vous dites, c'est que vous ne pensez pas que  a devrait  tre le cas.

Peut-on penser que l'employeur devrait le savoir, que  a pourrait  tre justifi ? Il y a quand m me un risque concernant l'employ  et les autres employ s, puisqu'on est dans des situations extr mes, au sein de la GRC.

Brian Sauv :  a d pend.

[Traduction]

Par exemple, la GRC a un mod le de cong  de maladie dans le cadre duquel la r mun ration se poursuit, puisque nous n'avons pas d'assurance-invalidit  de courte dur e. Il y a un r gime d'assurance-invalidit  de longue dur e auquel on ne peut acc der qu'en quittant

son emploi. Nous avons donc un mod le o  la r mun ration est maintenue, ce qui signifie que la responsabilit  est partag e entre le membre — l'employ  — et l'employeur.

Si je souffre d'un cancer du cerveau, par exemple, la GRC continuera de me verser mon salaire pendant que je me fais soigner. Elle m'aidera avec le traitement, puis je retournerai au travail. Si je souffre d'un trouble de stress post-traumatique, de d pression, d'anxi t  ou d'alcoolisme, la GRC continuera   verser mon salaire pendant que je suis en traitement pour pouvoir retourner au travail. Parfois, il peut s'agir d'une hospitalisation de six   huit semaines.

La GRC est certainement tenue au courant pour qu'elle soit en mesure de d terminer si un membre est apte   retourner au travail. Cependant, les renseignements que je fournis par l'entremise de mon psychologue et qui seraient peut- tre communiqu s au minist re des Anciens Combattants pour proc der   une  valuation de l'invalidit  sont un peu plus d taill s que ce qui est fourni   mon employeur pour qu'il puisse  valuer ma capacit    retourner au travail. Voici ce qui nous pr occupe: la communication de l' valuation du prestataire de la pension d'invalidit    l'employeur.

Le pr sident: Merci.

Je vous ai laiss  un peu plus de temps parce que je me suis dit que tout le monde  tait tr s int ress  par vos r ponses tr s d taill es.

Cela m'am ne   vous, monsieur Mantle. Bienvenue au Comit . Vous avez cinq minutes.

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Merci, monsieur le pr sident. Je suis heureux d' tre ici.

Monsieur Sauv , je vous remercie de votre pr sence et de vos pr cieuses observations, y compris sur l'affectation de ressources ad quates   la GRC.

Je veux vous poser des questions sur les ressources   la fronti re. Ce sujet a suscit  de nombreuses discussions il y a quelques mois; on en parle peut- tre un peu moins aujourd'hui.

  ce moment-l , le gouvernement a d pens  environ 5 millions de dollars pour louer deux h licopt res am ricains Black Hawk. D'apr s vous,  tait-ce une fa on judicieuse d'utiliser les fonds pour assurer la s curit    la fronti re?

  (1725)

Brian Sauv : Je pense que l'objectif a  t  atteint. J'ajouterais que nous avons  crit au commissaire pour l'informer que nous sommes d'avis que ces ressources et ces pilotes affect s   la GRC devraient faire partie de notre unit  de n gociation. Ils devraient recevoir la m me formation que nos membres. Ils les transportent par les airs. Si la GRC a l'intention de continuer   faire appel   eux, comment pr voit-elle de les int grer?

Jacob Mantle: Vous avez dit que vous pensiez que l'objectif avait  t  atteint. Selon vous, quel  tait l'objectif?

Brian Sauv :   ce moment-l , il s'agissait d'intervenir imm diatement pour assurer la s curit    la fronti re. La location de ces h licopt res a permis de contourner assez rapidement et facilement le processus d'approvisionnement, ce qui est un tout autre sujet.

Jacob Mantle: D'apr s vous, ces h licopt res ont-ils rendu la fronti re plus s re?

Brian Sauvé: Je pense que je les ai vus voler autour de chez moi. J'habite près de Swanton. Je sais que des gens au Manitoba ont dit qu'ils étaient heureux de les voir. Des gens de la vallée du bas Fraser, en Colombie-Britannique, jusqu'à l'Alberta ont aussi exprimé leur satisfaction.

Ont-ils rendu la frontière plus sûre? C'est un outil de plus, et plus il y a d'outils, mieux c'est. Que ce soit un drone ou un hélicoptère qui peut relayer de l'information aux unités sur le terrain, tous les outils sont les bienvenus.

Jacob Mantle: Le gouvernement a-t-il annoncé son intention d'intégrer ces outils à la GRC, ou attendez-vous toujours de savoir s'ils demeureront des ressources externes utilisées aux termes de contrats de sous-traitance?

Brian Sauvé: Si je lis entre les lignes, j'ai bon espoir qu'ils finiront par être intégrés aux immobilisations de la GRC. Il y a toujours des défis liés à l'approvisionnement.

Jacob Mantle: Je vous remercie pour vos réponses.

Dans des communications que vous avez envoyées au gouvernement, vous avez demandé que le commissaire à la protection de la vie privée soit consulté. Le gouvernement a-t-il accepté votre demande? A-t-il consulté le commissaire à la protection de la vie privée au sujet de vos préoccupations?

Brian Sauvé: Nous nous sommes adressés directement au commissaire à la protection de la vie privée. J'espère que le gouvernement et le commissaire se parleront parce que nous venons de lancer nos propres discussions avec le commissaire à la protection de la vie privée.

Jacob Mantle: Le gouvernement ne vous a pas fait part de son intention ou non d'engager des discussions sur vos préoccupations à ce sujet?

Brian Sauvé: Non.

Jacob Mantle: Je présume que vous réitériez votre demande au gouvernement de collaborer avec le commissaire à la protection de la vie privée pour répondre à vos préoccupations.

Brian Sauvé: Effectivement.

Jacob Mantle: D'accord, merci.

Le président: Merci, monsieur Mantle.

Le dernier intervenant est M. MacDonald.

Kent MacDonald: Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Sauvé, de vous joindre à nous aujourd'hui.

Mes pensées et mes prières vont aussi vers la communauté de Tumbler Ridge, ainsi que vers les premiers intervenants, qui ont été placés dans une situation très difficile.

Je viens du Canada atlantique. Je me souviens de la journée fatale à Portapique. J'ai été vraiment impressionné par le délai d'intervention remarquable, ainsi que par les agents de la GRC, qui n'ont pas hésité à mettre leur vie en péril.

J'aimerais parler du budget de 2025. Je sais qu'il y avait de la confusion à savoir si les décisions concernant les agents de la GRC continueraient de relever d'ACC. Je suis heureux d'apprendre que les choses ont été mises au clair. Certains de vos membres ont communiqué avec mon bureau pour obtenir des précisions. Je suis heureux que ce soit clair maintenant.

Au sujet de l'indexation, vous avez mentionné que vous voudriez qu'il demeure possible de baser l'indexation sur le rajustement le plus élevé entre l'augmentation des salaires et l'IPC. Ne pensez-vous pas que l'IPC reflète mieux l'augmentation du coût de la vie?

Brian Sauvé: Je pense que cela dépend. Oui, l'IPC reflète l'augmentation du coût de la vie, mais à l'heure actuelle, la formule utilisée est basée sur le plus élevé des deux facteurs. Ainsi, même si l'IPC reflète l'augmentation du coût de la vie, si, pour une année donnée, l'augmentation des salaires dans la fonction publique fédérale est plus élevée d'un demi-point de pourcentage, alors c'est la formule fondée sur l'augmentation des salaires qui est utilisée. Dans ce cas-là, cette augmentation est supérieure à celle du coût de la vie.

Kent MacDonald: On parle de prestations d'invalidité versées à des agents qui ne sont plus actifs, n'est-ce pas?

• (1730)

Brian Sauvé: Ils le sont.

Kent MacDonald: Ils sont toujours actifs?

Brian Sauvé: C'est une combinaison des deux. Un membre actif peut recevoir une pension d'invalidité. Disons que durant une poursuite, je saute d'un escalier et je me brise la cheville. Je guéris complètement, mais désormais, ma cheville est douloureuse quand il fait froid. Même si je suis tout à fait apte à travailler, je peux recevoir des prestations d'invalidité en raison de cette blessure, et ces prestations se poursuivent après ma retraite.

Kent MacDonald: Je vous remercie pour la précision.

Je vais changer de sujet. J'aimerais faire appel à votre expérience pour parler du recrutement et du maintien en poste au sein de la GRC.

Nous avons entendu parler de l'embauche de 1 000 agents. Dans ma communauté, je m'entretiens avec les agents de la GRC qui sont actifs depuis longtemps. À leur avis, il faudrait améliorer les mesures de recrutement et de maintien en poste parce que le corps policier est vieillissant, tout comme la population. Avez-vous des suggestions pour le gouvernement à ce sujet?

Brian Sauvé: C'est drôle: c'est justement le sujet que je veux soulever dans le cadre de ma prochaine discussion avec le commissaire. Sur le plan démographique, entre 2006 et 2008 environ, la GRC a lancé une campagne de recrutement semblable: dans certains cas, il y avait deux troupes par semaine qui finissaient leur formation à la Division Dépôt. Si vous faites le calcul, vous constaterez que 20 à 21 ans se sont écoulés depuis, et aujourd'hui, la carrière d'un agent de la GRC s'étend sur plus ou moins 27 ans. Est-ce qu'on tient compte du fait qu'environ deux troupes par semaine prendront leur retraite dans six à sept ans ou cinq à six ans, ainsi que de l'effet sur l'attrition? Durant les 10 prochaines années, il faudra continuer à appuyer sur l'accélérateur, pour ainsi dire, afin que le recrutement compense l'attrition.

Kent MacDonald: Un autre enjeu que j'ai constaté, c'est que les services de police ont de nombreux défis à relever lorsqu'ils interviennent dans des situations liées à des problèmes de santé mentale dans les communautés des Premières Nations. La collaboration entre les policiers autochtones et la GRC a donné de bons résultats. Évidemment, vous y voyez un avantage. Nous devons déployer plus d'efforts pour recruter des membres des Premières Nations afin qu'ils travaillent dans leurs communautés.

Brian Sauv : Oui. J'encourage le gouvernement   acc l rer ou   reprendre son examen du Programme des services de police des Prem res Nations afin de reconnaître le caract re essentiel de ces services. Gr ce   cette reconnaissance, le recrutement pourrait  tre mieux structur , et les budgets deviendraient pr visibles, ce qui favoriserait la stabilit  des effectifs et l'int gration avec les services de police de diff rentes comp tences.

Le pr sident: Merci, monsieur MacDonald.

Monsieur Sauv , je vous remercie pour votre t moignage et pour tout votre travail de pr paration.

[Fran ais]

Nous nous r unirons   nouveau le 24 f vrier pour poursuivre nos travaux sur le projet de loi C-8. D'ici l , je vous souhaite une tr s bonne semaine dans vos circonscriptions respectives.

Madame DeBellefeuille, d sirez-vous intervenir?

Claude DeBellefeuille: Monsieur le pr sident, j'ai une petite question concernant la suite des choses en ce qui a trait   nos recommandations. De quelle mani re allons-nous les transmettre au

Comit  permanent des finances? Nous avons une  ch ance pour transmettre nos recommandations.

Nous devons entendre le t moignage du ministre. Est-ce que sa nouvelle date de comparution est fix e?

Pourriez-vous nous  clairer sur la suite des choses et sur la fa on dont nous allons transmettre le tout au Comit  permanent des finances? Quand allons-nous recevoir le ministre de la S curit  publique?

Le pr sident: C'est une excellente question. La r ponse va vous d cevoir parce que je ne sais pas encore de quelle fa on nous allons proc der exactement. Il faut coordonner  a avec l' quipe du greffier et,  videmment, l' quipe du ministre pour conna tre ses disponibilit s. Nous allons donc travailler avec les gens autour de la table afin de vous fournir la r ponse que vous sollicitez de mani re tout   fait l gitime.

Merci   tous. Je vous souhaite une bonne fin de journ e et une bonne semaine dans vos circonscriptions respectives.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>